


Voyage Familial	
Prestation	Voyage Familial
Catégorie de bénéficiaires	Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption dans l'établissement.
Conditions d'octroi	La prestation est accordée à l'agent hospitalier qui souhaite voyager en famille (agent hospitalier, conjoint de l'agent et enfants à charge)
Remboursement	La somme est versée directement à l'agence ayant passé une convention avec le CGOSH
Montant	18 mensualités maximum La cession de salaire est obligatoire La première retenue mentionnée sur la cession se fera 1 mois après le voyage
Pièces à fournir	Dossier dûment rempli Facture pro forma Attestation de réservation Bulletin de confirmation (après accord de la Commission) Dernière fiche de salaire Demande formulée au plus tard 6 mois avant le voyage Les frais de dossier s'élèvent à 5% de la somme attribuée
N.B.	Une autre prestation remboursable ne peut être accordée qu'après un délai d'au moins un an à compter du remboursement intégral de celui qui est en cours. La Commission se réserve le droit de demander par courrier des pièces complémentaires et de refuser la prestation si les justificatifs demandés ne sont pas fournis dans les délais fixés.